

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Faire entendre la voix des parents

Les 12 et 13 octobre 2018, vous allez élire vos représentants dans l'établissement de vos enfants.

Votre participation à ce scrutin est essentielle pour faire entendre votre voix et bâtir l'école du futur.

Dans chaque établissement scolaire, nous devons nous engager aux côtés des équipes éducatives.

Partout, nous devons faire entendre la voix des parents afin que l'intérêt de leurs enfants soit réellement pris en compte.

Fidèles à nos valeurs (équité, responsabilité, solidarité) et forts de notre représentation sur tout le territoire, nous continuerons à privilégier l'intérêt général.

Il est alors impératif que tous, au-delà des délégués UPEM, nous investissions le champ de l'éducation, pour que notre École soit plus juste et bienveillante, ancrée dans son environnement et respectueuse de notre culture.

*Gérard Laguerre,
président de l'UPEM.*



Union des Parents d'Élèves de Martinique
28, Bd Allègre 97200 Fort-de-France
Tél. 0596 60 95 95 - Fax : 0596 71 76 05
Courriel : affaires.scolaires@upem.mq
www.upem.mq

C'est renforcée de votre engagement, de vos voix, que l'UPEM agira.

Vos représentants UPEM agiront pour :

- 1 - que l'application des textes dans les établissements et l'Académie soit effective : protocole de remplacement de courte durée, diagnostic éducatif des établissements, mesures de responsabilités collectives, accompagnement éducatif, diagnostic sécurité, Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail, schéma d'équipement des collèges et lycées, programme d'investissement dans les collèges et lycées ;
- 2 - que les moyens utiles à l'accompagnement des élèves le nécessitant (AVSI...) soient effectifs dans tous les établissements ;
- 3 - que le Plan de réduction de vulnérabilité du bâti scolaire dans le primaire et le secondaire soit mis en œuvre, comme prévu par les différents plans d'état, afin de bénéficier des fonds nationaux et de l'Europe ;
- 4 - une modification du règlement intérieur de Martinique Transport afin que les intérêts des familles soient mieux pris en compte (paiement mensuel décentralisé, conditions de transport, sanctions, accompagnement des moins de trois ans...) ;
- 5 - faire de la lutte pour l'égalité Homme-Femme et celle contre les discriminations une des priorités au sein de notre société Martiniquaise.